

Paysages urbains en mutation

Pierre Prévost

Number 65, Summer 1995

Pays paysages

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17263ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

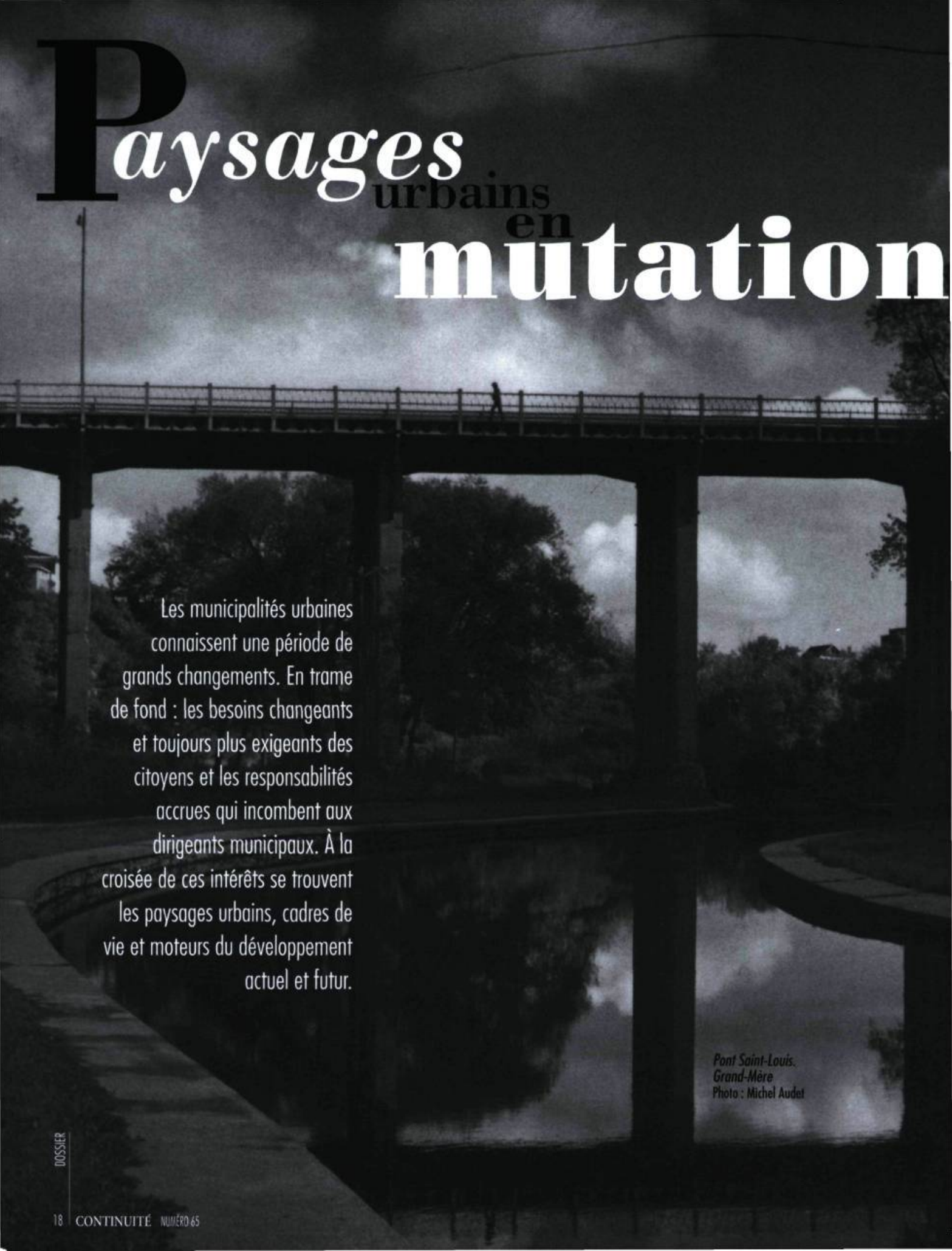
1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Prévost, P. (1995). Paysages urbains en mutation. *Continuité*, (65), 18–21.

Paysages urbains en mutation



Les municipalités urbaines connaissent une période de grands changements. En trame de fond : les besoins changeants et toujours plus exigeants des citoyens et les responsabilités accrues qui incombent aux dirigeants municipaux. À la croisée de ces intérêts se trouvent les paysages urbains, cadres de vie et moteurs du développement actuel et futur.

*Pont Saint-Louis,
Grand-Mère
Photo : Michel Audet*

Plusieurs facteurs militent en faveur d'une amélioration des paysages urbains dans un contexte d'interdisciplinarité. En tout premier lieu, il faut se réjouir de l'évolution des pratiques urbanistiques. La forme a cessé de primer la fonction urbaine et la discipline a retrouvé le rôle qu'elle n'aurait jamais dû perdre : soutenir les décisions des autorités politiques, en les influençant le moins possible, sur la base d'analyses techniques multidisciplinaires.

Deuxième facteur : l'évolution marquée des besoins exprimés par les populations locales. Depuis une génération, ces besoins se sont en effet sensiblement modifiés, conséquence d'un enrichissement relatif des classes moyennes, d'une meilleure diffusion et acceptation d'un certain patrimoine populaire et, enfin, d'une participation accrue des populations locales aux débats concernant leur milieu.

Ces deux facteurs favorisent la sauvegarde des éléments marquants des paysages urbains. Au fil des ans, l'engouement pour le patrimoine s'est en quelque sorte démocratisé. On a pris conscience que les éléments du décor urbain font partie de notre quotidien et qu'ils contribuent à définir notre environnement autant qu'à le caractériser. Ces éléments doivent être protégés, d'abord parce qu'ils améliorent notre qualité de vie, mais aussi parce qu'ils pourront servir de bases aux développements urbains des prochaines générations.

Les résultats d'une évolution

Il est facile de remonter le courant de cette évolution sociale. Au fil des 15 dernières années, les municipalités ont acquis des pouvoirs plus précis en matière de gestion du développement et de qualité des paysages. Ainsi, leurs pouvoirs d'intervention se sont accrus, en matière réglementaire notamment (programmes particuliers d'urbanisme, plans d'aménagement d'ensemble, citations patrimoniales, etc.). Ces pouvoirs se sont ajoutés à d'autres, mieux connus, comme la réglementation sur les nuisances, qui permet depuis longtemps à une municipalité de régir, par exemple, l'impact visuel de certains équipements ou éléments de décoration qui se trouvent sur des propriétés privées.

Que les municipalités disposent de moyens pour intervenir en matière de paysages est une chose. La façon dont elles les utilisent en est une autre ! Dans certains milieux, les consensus sociaux ont été lents à se développer. En d'autres endroits, les élus locaux ont pu interpréter ces

consensus à leur façon, permettant la démolition de certains bâtiments à valeur patrimoniale ou encore l'abattage d'arbres centenaires pour agrandir un stationnement, quand ce n'est pas la mise en œuvre de travaux coûteux pour préserver des éléments du décor urbain qui ne méritaient pas un tel déploiement de moyens...

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la vie démocratique municipale, riche et complexe, favorise la proximité entre le pouvoir local et les citoyens. La fonction première des conseils municipaux demeure néanmoins d'arbitrer les besoins exprimés par diverses fractions de la population. Lorsque ces besoins touchent des domaines qui relèvent de pouvoirs autres que de nature obligatoire (la fourniture d'eau potable, le déneigement, la prévention contre les incendies, la protection policière, etc.), il est indispensable que les autorités municipales appuient leur action sur de réels consensus. L'utilisation des pouvoirs et des ressources pour la préservation du patrimoine ou, plus généralement, pour l'amélioration des paysages urbains constitue un exemple où l'action à entreprendre doit s'appuyer sur un consensus. C'est de cette façon que les municipalités peuvent intervenir pour mieux caractériser le tissu urbain ou simplement pour l'embellir (par exemple, créer des buttes artificielles pour séparer les quartiers résidentiels des bretelles d'autoroutes).

Des interventions justifiées

Comme pour toute autre intervention municipale, les décideurs locaux doivent bien évaluer le bénéfice collectif qui découlera d'une intervention modifiant les paysages. Certaines municipalités sont aujourd'hui richement dotées de parcs urbains aux arbres matures offrant aux citoyens des aires de repos et de ressourcement et qui n'ont nécessité qu'un minimum d'investissement public. D'autres municipalités bénéficient d'avantages naturels, tels des plans d'eau, aménagés ou non, des reliefs avantageux qui contribuent à l'esthétisme des paysages. Des municipalités, moins avantagées par la nature, ont su développer des zones ou des équipements qui font envie : un parc en plein centre-ville, un réseau de pistes cyclables, des bâtiments publics significatifs regroupés en « place publique », etc.

Dans tous les cas qu'on pourrait citer, ce n'est pas tant sur la qualité esthétique d'un lieu ou d'un équipement à préserver, à sauvegarder ou à reconstituer qu'il importe de s'entendre, mais bien sur le fait que ce lieu ou cet équipement contribue à améliorer les paysages urbains, la qualité de vie du milieu. En ce sens, il peut même devenir un élément structurant du développement futur d'une collectivité locale.

Au fil des ans,
l'engouement pour le
patrimoine s'est démocratisé. On a pris conscience
que les éléments du décor
urbain font partie
de notre quotidien.



*Le Centre de la nature à Laval, une réalisation de la Ville chère aux citoyens.
Photo : UMQ*

Un avenir pour le paysage urbain

Rares sont ceux qui peuvent deviner de quoi sera fait l'avenir, mais certaines données contextuelles permettent d'envisager celui des interventions municipales en matière de paysages urbains.

D'abord, la demande pour des ensembles urbains reproduisant un certain style de vie, voire copiant carrément certains sites bâtis, constitue une tendance à laquelle n'échappe aucune municipalité urbaine. Les puristes peuvent évidemment décrier ces modes, mais ce n'est pas le rôle de la municipalité de le faire. Il y va de son intérêt même de ne pas lutter contre une telle demande, car la municipalité doit s'assurer le développement d'une base fiscale pour l'avenir. Ce qui est positif dans le fait qu'une clientèle résidentielle ou d'affaires cherche à « pasticher » des modes du passé (par exemple, des halles, des cours privées, etc.), c'est que le citoyen prend conscience du lien entre qualité du milieu et qualité de vie. Du coup, il prête une plus grande attention au développement de son quartier et même de toute sa ville. On est désormais loin, dans la plupart des municipalités qui se respectent, des quartiers unifonctionnels et mornes des années 1960 et 1970, et des grilles de rues uniformes (en damier, généralement). Les municipalités veulent de plus en plus répondre aux besoins plus évolués qu'exprime l'acheteur, et c'est tant mieux pour le développement urbain. Les citoyens valorisent plus que jamais les unités de quartier, ce qui milite pour la multifonctionnalité des nouveaux développements, avec tous les impacts que cela entraîne sur le paysage (enfouissement des fils, mobilier urbain des artères principales, liens piétonniers, etc.).

Doit-on conclure que nous ne revivrons jamais plus les erreurs du passé, que les autorités locales ne commettront plus de sottises irréparables comme sac-

cager des beautés architecturales ou naturelles du milieu ? Nul ne saurait le garantir ; l'expérience est la somme des erreurs que l'on commet. Même que certains facteurs, disons-le, contiennent notre optimisme. L'état général des finances publiques et le contexte de transfert des responsabilités vers les municipalités, par exemple, rendront difficiles les interventions lourdes que les municipalités pourraient devoir entreprendre pour corriger des erreurs du passé. Comment s'y prendront-elles, dans ce contexte, pour réparer les effets dévastateurs résultant de modes urbanistiques aberrantes (des quartiers entiers de nos grandes villes ont été rasés parce qu'on pensait pouvoir éradiquer la pauvreté en détruisant les logements où vivaient les pauvres !) ? Le défi reste à relever.

Une chose est néanmoins acquise : la qualité des paysages urbains fait désormais partie des « actifs » qu'une collectivité voudra faire valoir pour assurer son développement. Dans ce sens, la situation est de loin préférable à celle qui prévalait à l'époque où les municipalités n'intervenaient qu'en désespoir de cause pour améliorer leurs paysages ou, pire encore, lorsque c'étaient elles qui les détruisaient au nom d'un modernisme aveugle !

**Vivez l'époque où on
s'extasiait devant la télé.
Même éteinte.**



Musée de la civilisation

Jamais plus comme avant !

LE QUÉBEC DE 1945 À 1960

À COMPTER DU 3 MAI 1995



MUSÉE DE LA
CIVILISATION

Le Musée de la civilisation
est subventionné par le ministère
de la Culture et des Communications

85, rue Dalhousie, Québec
Tél. : (418) 643-2158

DOSSIER